

<b>FONCTION TUTORALE FFOR3</b>	<b>LA FONCTION TUTORALE</b> Avec la possibilité de former son personnel dans le cadre de la formation continue, la professionnalisation des formateurs internes et tuteurs devient un enjeu majeur.
<b>OBJECTIFS</b>	Accompagner la prise de fonction et développer les compétences pédagogiques des tuteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les enjeux du tutorat</li> <li>• Reconnaître et s'adapter aux différentes situations</li> <li>• Développer les compétences du tuteur</li> <li>• Maîtriser les méthodes pédagogiques (animation, adaptation au public)</li> <li>• Accompagner les collaborateurs dans l'esprit « orienté client »</li> </ul>
<b>PUBLIC</b>	Personnel en position de former des collègues et d'assurer la fonction de tuteur <b>Pré requis :</b> Etre identifié en tant que tuteur (Expert / Salarié senior) Avoir un thème de formation à bâtir
<b>POINTS FORTS</b>	- Apports théoriques et méthodologiques intégrant les neurosciences - Une animation dynamique avec des échanges sur des cas pratiques et de nombreuses mises en situation, en particulier la construction et l'animation d'un module par chaque participant. - Un suivi à 6 mois
<b>METHODE PEDAGOGIQUE</b>	Alternance d'apports pédagogiques immédiatement mis en situation ou exploités en individuel, petits ou grand groupe. Il s'agit d'aider concrètement à l'animation d'une formation et à acquérir la posture de tuteur. 50% de présentation théorique (les fondamentaux de la formation et la posture de formateur) 50% de mise en situation - Un « kit de survie » pour aller à l'essentiel en évitant les pièges
<b>PROGRAMME DETAILLE</b>	Tout au long de la formation, les participants vont apprendre à : Jour 1 : introduction au rôle de tuteur : rôle, compétences, pédagogie <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmettre son savoir : un métier (mise en situation d'une transmission de savoir-faire)</li> <li>• Comprendre l'importance de l'attitude. Expliquer, aider à mémoriser, questionner</li> <li>• Utiliser quelques éléments théoriques de l'acquisition des compétences : formes de savoir, définition d'objectifs pédagogiques, suivi de la montée des compétences</li> <li>• Mieux se connaître et connaître l'autre : besoins de l'apprenant et du tuteur, bases pour transmettre un savoir-faire (expérimentation)</li> </ul> Jour 2 : importances des missions de tuteur et enjeux pour l'entreprise <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueillir les nouveaux arrivants : accompagnement, mise en œuvre et suivi</li> <li>• Former les collaborateurs déjà en poste</li> <li>• Animer une formation basique</li> <li>• Maîtriser le cadre du tutorat : courbe d'apprentissage, évaluation ...</li> <li>• Formaliser la connaissance et organisation du tutorat : étude de cas perso</li> </ul> Jour 3 : formalisation de l'information : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer l'information : construire, rédiger, garder à jour, classer et ranger</li> </ul> Jour 4 : rappel à 6 mois (pouvant être fractionnée en 2 ½ journées respectivement à 3 et 6 mois de la dernière session) : partage d'expériences & approfondissement
<b>MOYENS TECHNIQUES</b>	PC + rétroprojecteur (vidéo en option)
<b>MODALITES D'EVALUATION</b>	Mises en situation - Evaluation par le formateur Questionnaire de bouclage
<b>SANCTION</b>	Attestation de présence
<b>PROFIL DU FORMATEUR</b>	Philippe VERGNET, formateur coach Sabrina DELATRONCHETTE, formatrice coach (si option video et débrief individuel)

# SPRING TEAM

Conseil en Management

<b>FONCTION TUTORALE FFOR3</b>	<b>FONCTION TUTORALE</b>
<b>CALENDRIER</b>	Formation collective de 4 jours : 1 fois 3 jours puis 1 journée à 6 mois (ou 2 ½ journées à 3 et 6 mois) Date à la demande, avec un délai de 3 semaines entre la demande et l'exécution
<b>NB PARTICIPANTS</b>	Entre 8 et 12 participants
<b>RYTHME &amp; HORAIRES</b>	9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00 ; 28 soit 4 journées Présentiel
<b>PRIX PUBLIC</b>	En intra entreprise : 5200,00 € HT
<b>SUPPORTS</b>	Nous remettons à chaque participant : - un support de cours - des fiches « mémo » des points clef de la formation
<b>CONDITIONS FINANCIERES PREVUES EN CAS DE CESSATION ANTICIPEE DE LA FORMATION OU ABANDON EN COURS DE STAGE</b>	En application des articles L 6353 -1 et L 6354-1 et L6354-2 du code du travail, il est convenu entre les signataires que faute de réalisation totale ou partielle de la formation, SPRING TEAM devra rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait. L'entreprise bénéficiaire s'engage à dédommager SPRING TEAM à hauteur de 25% du coût H.T. de la formation prévue en cas de renoncement moins de 15 jours avant la date de démarrage. L'entreprise bénéficiaire s'engage à dédommager SPRING TEAM à hauteur de 80% du coût H.T. de la formation en cas de réalisation partielle du fait de l'entreprise bénéficiaire. Ces sommes ne seront pas imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue et ne pourront pas faire l'objet d'une demande de prise en charge par l'OPCO.

Maj 03/02/2022

*« Faire éclore ce qui est déjà présent »*

**SPRING Team, 18 rue du bœuf st Paterne 45000 Orléans - +33 (0)6 07 98 00 55**

**- FFOR1 p 2**

-